



Achat d'une maison en procédure de divorce

Par **laure_old**, le **24/10/2007** à **13:14**

Bonjour

Mon ami est en procédure de divorce (jugement définitif début décembre) et nous voulons acheter une maison (signature définitive prévue début mars) : est-il possible de signer le compromis de vente alors qu'il ne sera pas encore divorcé ? son ex femme a-t-elle la possibilité d'acquérir une partie de la maison ?

De plus si nous nous pacsons est-ce-que cela nous permet d'acheter dans de meilleurs conditions (répartition des parts) ou faudra-t-il dans tous les cas faire un testament ?

merci pour vos réponses.